



Mairie de Malaucène (84)



Association France Tibet

Maison des Associations - BP 55 - 36200 Argenton-sur-Creuse.

Tél : 08 71 55 26 83 - 06 80 70 69 45

Site : www.tibet.fr - Courriel : rouxmarcelle@hotmail.com



Maison des Associations

BP 55 - 36200 Argenton-sur-Creuse.

Tél : 08 71 55 26 83 - 06 80 70 69 45

Courriel : rouxmarcelle@hotmail.com

Site : www.tibet.fr

Hisser le drapeau tibétain au Tibet équivaut à 12 ans de prison, parfois même plus.

Cette campagne européenne est relayée par les associations suivantes :

- Aide et Espoir pour le Monde Tibétain (Amiens)
- Les Alternatifs (Calais)
- Les Amis du Tibet (Belgique)
- Nos Amis de l'Himalayas (Aquitaine)
- Auvergne Mainpat Tibet
- Briançon-Urgence-Tibet
- La casa del Tibet (Spain)
- Collectif Tibet Dunkerque
- Corse-Tibet
- Dijon Urgence Tibet
- Drôme Ardèche Tibet
- Etudiants pour un Tibet Libre
- France-Tibet Alsace
- France-Tibet Nord Pas de Calais
- France-Tibet Lorraine
- Association Italia-Tibet
- Lungta Tibet Support Group (Czech Republic)
- Maison des Himalayas
- Provence Himalaya (PACA)
- Objectif Tibet
- Passeport Tibétain (Franche-Comté)
- Tibet Cultural Foundation (Lithuanie)
- Tibet-Autodétermination (Midi Pyrénées)
- Radical Party
- Swiss-Tibet Friendship
- Tibetan Community (Austria)
- Tibet, Lions des Neiges
- Tibet Liberté Solidarité (PACA)
- Tibet, Vercors Résistances
- Tutti Frutti, Couleurs et Cultures (Lille)
- Vrienden van Tibet (Belgium)
- Association la Transhimalayenne (Paris)
- Tibet Languedoc

Madame, Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous informer que la campagne européenne «un drapeau pour un statut de pleine autonomie pour le Tibet» se poursuit avec le soutien de la plupart des Associations de soutien au Tibet, en France et en Europe.

Créée en l'an 2000, cette campagne a comme objet, si tel est le choix de votre conseil municipal sous votre autorité :

- l'installation permanente du drapeau du TIBET dans l'hôtel de ville de votre Commune.
- l'affirmation auprès du Parlement et du Gouvernement français de l'opinion des élus locaux et des citoyens face à une oppression chinoise qui va en s'amplifiant en dépit de quelques rencontres supposées préparer un dialogue sino-tibétain.

Déjà plus de 450 communes en Europe – dont 221 communes en France – y ont adhéré, en s'appuyant sur les Résolutions votées par le Parlement européen, notamment la Résolution votée à Strasbourg le 6 juillet 2000 :

Voici un bref extrait de cette Résolution, qui :

- «demande au Conseil, à la Commission et aux États membres de tout mettre en oeuvre afin que le gouvernement de la République populaire de Chine et le Dalaï Lama négocient un nouveau statut du Tibet qui garantisse une pleine autonomie des Tibétains dans tous les secteurs de la vie politique, économique, sociale et culturelle, avec les seules exceptions de la politique de défense et de la politique étrangère» ;
- «invite les gouvernements des États membres à examiner sérieusement la possibilité de reconnaître le gouvernement tibétain en exil comme légitime représentant du peuple tibétain si, dans un délai de trois ans, les autorités de Pékin et le gouvernement tibétain en exil ne sont pas parvenus à un accord sur un nouveau statut pour le Tibet par le biais de négociations organisées sous l'égide du Secrétaire général des Nations unies» ;

Le délai de trois ans figurant dans cette Résolution est expiré, mais depuis 2002, notamment grâce à la pression internationale, des contacts directs entre des responsables politiques chinois et des envoyés spéciaux du Dalaï-lama ont été rétablis, le derniers en date s'étant déroulé fin juin 2005 à l'Ambassade de Chine à Berne - Suisse.

Selon les Tibétains eux-mêmes, une porte est entrouverte... Cependant, tous les observateurs qui se sont rendus au Tibet ces derniers mois ont pu observer un durcissement de la répression et une accélération de la sinisation. La présence chinoise ne peut que s'accroître, avec la prochaine mise en service de la ligne ferroviaire Golmud-Lhassa, dont la construction a été achevée en octobre 2005.

Comme les Parlementaires européens, nous croyons que l'heure est désormais venue de vérifier si les autorités de Pékin sont capables de faire preuve de réelle bonne foi et par conséquent d'entamer de véritables négociations sur un statut de réelle autonomie pour le Tibet ou si, au contraire, leur attitude n'a d'autre objectif que de gagner du temps et de renforcer ainsi la politique du fait accompli qui a été la leur au cours des cinquante cinq années d'occupation du Tibet.

Nous espérons vivement pouvoir compter sur votre soutien et vous voir ainsi exprimer votre solidarité avec le peuple tibétain, attaché à la non-violence et privé de ses droits fondamentaux depuis trop longtemps, dans la quasi indifférence des démocraties de ce monde.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de notre respectueuse considération.

Vous trouverez ci-joint

Page 3 : Planche de photographies du drapeau du Tibet flottant dans quelques villes et villages de France.

Page 4 : La résolution du Parlement Européen du 6 juillet 2000

Page 5 : l'Appel des Maires pour le Tibet. **Document à remplir et à nous retourner.**

Pages 6 : Proposition de délibération pour votre conseil municipal. et 7

Pages 8 : La liste des communes d'Europe s'étant déjà engagées 9 et 10

Page 11 : Annexe 1 : signification du drapeau et géopolitique du Tibet.

Page 12 : Annexe 2 : témoignage d'un français ayant vécu au Tibet.

Ainsi que la liste des destinataires du procès-verbal de votre délibération de conseil municipal.

Nous vous suggérons d'utiliser tout moyen de communication (site internet, journal municipal, plaque explicative ...) que vous jugerez approprié afin d'informer et d'expliquer à vos administrés la présence de ce drapeau que nous espérons voir bientôt flotter dans votre commune.

Pour acquérir le drapeau du Tibet, il suffit de nous contacter.

QUELQUES EXEMPLES DE MAIRIES QUI ONT HISSÉ LE DRAPEAU TIBÉTAIN



Mairie d'Isles-sur-Sorgues (84)



Mairie de Vitrolles (13)



Mairie d'Auriol (13)
Exemples de plaques drapeau et explicative placée à l'intérieur de la mairie



Mairie de Velleron (13)
En présence de Véronique Jannot



Mairie de Briançon (05)
Exemple de plaque drapeau et drapeau placée sur le mur de la mairie



Mairie de Sélestat (67)



Mairie de Drancy (93). Le drapeau a été placé de façon permanente dans le jardin public Jacques Duclos



Mairie de Bagnols-sur-Cèze (30)

RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN SUR LE TIBET

(STRASBOURG, LE 6 JUILLET 2000)

Le Parlement européen,

- vu ses précédentes résolutions sur le Tibet,
- vu l'absence de progrès dans le dialogue UE-Chine sur les droits de l'homme,

A. considérant que le 7 juillet 2000, la Banque mondiale doit statuer définitivement sur son soutien au projet de réduction de la pauvreté en Chine occidentale,

B. rappelant que le Tibet a été envahi et occupé en 1949 et en 1950 par les forces armées chinoises,

C. rappelant que si l'«Accord en 17 points», signé à Pékin sous la contrainte par les autorités tibétaines, sanctionnait l'annexion du Tibet à la République populaire de Chine, il garantissait également la pleine autonomie du Tibet et, en particulier, la pérennité de son système politique et le plein respect de la liberté religieuse,

D. rappelant la révolte de Lhasa contre l'occupation du régime de Pékin, du 10 mars 1959, qui a provoqué la mort et l'emprisonnement de milliers de Tibétains ainsi que l'exil du Dalaï Lama et de dizaines de milliers d'autres Tibétains,

E. rappelant l'institution en 1965 de la Région Autonome du Tibet (RAT) par les autorités de Pékin et considérant qu'aucune autonomie réelle n'existe dans cette région depuis l'occupation du territoire par la Chine,

F. rappelant les tentatives réitérées de relancer le dialogue avec les autorités de Pékin, faites par le Dalaï Lama, par le biais notamment du «Plan en 5 points», présenté devant le Congrès américain en 1987, et de la «proposition de Strasbourg», présentée devant le Parlement européen en 1988,

G. préoccupé de constater que la Chine ne s'est aucunement montrée disposée à participer à un dialogue en vue de négocier l'avenir du Tibet,

H. rappelant l'attribution en 1989 du Prix Nobel de la Paix au Dalaï Lama et l'appel lancé par ce dernier à la communauté internationale afin que celle-ci puisse favoriser un règlement pacifique du problème tibétain,

I. rappelant la transformation en 1992 du Tibet en «Zone économique spéciale» et le transfert massif de colons chinois au Tibet qui s'en est suivi et qui a transformé en quelques années les Tibétains en minorité dans leur propre pays,

J. considérant que le projet de réduction de la pauvreté en Chine occidentale qui a été proposé peut conduire à la réinstallation des Chinois d'origine ethnique dans les zones tibétaines et peut constituer une violation de la politique de la Banque mondiale concernant les populations indigènes, les transferts de population involontaires et l'environnement,

1. demande au Conseil, à la Commission et aux États membres de tout mettre en œuvre afin que le gouvernement de la République populaire de Chine et le Dalaï Lama négocient un nouveau statut du Tibet qui garantisse une pleine autonomie des Tibétains dans tous les secteurs de la vie politique, économique, sociale et culturelle, avec les seules exceptions de la politique de défense et de la politique étrangère;

2. invite les gouvernements des États membres à examiner sérieusement la possibilité de reconnaître le gouvernement tibétain en exil comme légitime représentant du peuple tibétain si, dans un délai de trois ans, les autorités de Pékin et le gouvernement tibétain en exil ne sont pas parvenus à un accord sur un nouveau statut pour le Tibet par le biais de négociations organisées sous l'égide du Secrétaire général des Nations unies;

3. demande à la Commission et au Conseil d'inviter instamment la Banque mondiale à suspendre la décision concernant le projet de réduction de la pauvreté en Chine occidentale et à vérifier tous les effets que ce projet pourrait avoir sur l'équilibre ethnique, culturel et social du Tibet;

4. demande instamment à la Banque mondiale de publier le rapport et la recommandation du groupe d'inspection sur le projet de réduction de la pauvreté en Chine occidentale avant le vote du Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale;

5. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres, aux gouvernements et aux parlements des pays candidats, au Président et au Premier ministre de la République populaire de Chine, au Dalaï Lama ainsi qu'au gouvernement et au Parlement tibétains en exil.

L'APPEL DES MAIRES

En 1949, le Tibet, pays indépendant, à l'histoire millénaire, fut envahi par les forces armées de la République Populaire de Chine.

Il s'en suivit une occupation d'une férocité indicible, faite de massacres, de tortures, d'emprisonnements et de stérilisations de masse, d'avortements forcés, de destruction systématique du patrimoine culturel, religieux et écologique.

Après plusieurs décennies de résistance acharnée des Tibétains, face à leur refus irréductible de se soumettre, les autorités chinoises ont élaboré et mis en oeuvre, au cours des années '80, une «solution finale» d'un type nouveau, un véritable «nettoyage ethnique» par dilution, fondé sur une politique de transfert massif de populations chinoises vers le Tibet.

De quelques centaines qu'ils étaient dans les années 40, les Chinois résidents au Tibet sont aujourd'hui plus de sept millions. Et les Tibétains sont désormais une minorité dans leur propre pays.

Objectif de la puissance occupante: 20 millions de Chinois au Tibet en 2020. Les Tibétains, leur langue, leur culture, leur religion, leurs coutumes, leurs traditions seront alors définitivement relégués aux livres d'histoire.

Le temps presse. Il faut arrêter, tant qu'il est encore temps, ce génocide silencieux.

Il faut sauver le Tibet, les Tibétains, le trésor d'histoire, de culture, de civilisation qu'ils ont su se donner et donner à l'humanité toute entière.

Il faut arrêter le dernier empire dictatorial dans son entreprise de mort et de destruction. Il faut, au travers de cette grande bataille de liberté, conjurer la transformation du régime communiste de la République Populaire de Chine en régime national-communiste.

Il faut créer, à partir du Tibet, de sa liberté et de sa libération, les prémices pour la liberté et la libération du milliard trois cent millions de Chinois, pour l'avènement de la démocratie et de l'Etat de Droit en Chine.

Alors que le monde voit la violence prévaloir toujours plus souvent sur le dialogue, il faut ériger en exemple pour l'humanité toute entière la résistance non-violente du peuple tibétain et du Dalaï Lama.

Sans perdre un instant il faut que, partout dans le monde libre, les citoyens, leurs élus à tout niveau de responsabilité, s'organisent, il faut que des millions de femmes et d'hommes s'unissent sous le signe de la non-violence dans une initiative concrète et active pour que le Tibet puisse renouer avec la liberté.

Pour que, sans plus tarder les autorités de Pékin et le Gouvernement tibétain en exil entament et concluent, sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies, des négociations sur un réel statut de pleine autonomie du Tibet dans tous les secteurs de la vie politique, économique, sociale et culturelle, avec les seules exceptions de la politique étrangère et de défense.

En signe de soutien concret à cet objectif de démocratie, de paix et de liberté, nous, Maires de métropoles, de villes, de villages, décidons de faire flotter de façon permanente le drapeau du Tibet sur notre municipalité jusqu'à ce que les autorités de Pékin et le Gouvernement tibétain en exil aient conclu un accord sur un nouveau statut de pleine autonomie pour le Tibet.

Nous, maires, demandons à notre Parlement et à notre Gouvernement de faire leur la position du Parlement européen et de reconnaître le Gouvernement tibétain en exil si, dans un délai de trois ans, ce nouveau statut de pleine autonomie n'a pas été ratifié et mis en oeuvre.

Prénom

Nom

Maire de

Signature

.....

.....

.....

PROPOSITION DE MOTION POUR LA RECONNAISSANCE DES DROITS DU PEUPLE TIBETAIN

A, le

Le Conseil Municipal de

Vu

- Les résolutions des Nations Unies N°1353 de 1959, N°1723 de 1961 et N°2079 de 1965 demandant la cessation de toute pratique privant le peuple tibétain de ses droits fondamentaux, y compris de son droit à l'autodétermination;
- La résolution adoptée le 23 août 1991 par la Sous-commission des Nations Unies pour la prévention des discriminations et la protection des droits des minorités;
- Les résolutions sur le Tibet du Parlement européen du 14 octobre 1987, du 15 mars 1989, 15 septembre 1993, 17 mai 1995, 13 juillet 1995, 14 décembre 1995, 18 avril 1996, 23 mai 1996, 13 mars 1997, 16 janvier 1998, 13 mai 1998, 15 avril 2000, 6 juillet 2000, 11 avril 2002, 18 novembre 2004, 13 janvier 2005 et 27 octobre 2005;

Rappelant

- Que le Tibet fut envahi et occupé en 1949-1950 par les forces armées du régime de Pékin et qu'il est toujours occupé aujourd'hui;
- Que le territoire du Tibet correspond à l'ensemble du territoire envahi et occupé par l'armée chinoise en 1949-1950 (c'est-à-dire les régions du Kham, de l'Amdo et de l'U-Tsang) et pas au seul territoire de la soi-disante région autonome du Tibet (RAT);
- La révolte de Lhassa contre l'occupation du régime de Pékin du 10 mars 1959 qui provoqua la mort et l'emprisonnement de milliers de Tibétains ainsi que l'exil du Dalaï Lama et de dizaines de milliers d'autres Tibétains;
- Les rapports de 1959 et de 1960 de la Commission Internationale des Juristes sur la question du Tibet et de l'État de Droit;
- Que la Commission Internationale des Juristes, en décembre 1997, a réaffirmé que « les Tibétains sont un peuple sous la domination étrangère et en tant que tel, peuvent se prévaloir du droit à l'autodétermination prévu en droit international pour déterminer librement leur statut politique. Le peuple tibétain n'a pas encore exercé ce droit qui requiert une expression libre et authentique de leur volonté».
- La destruction de plus de 6.000 monastères et autres édifices religieux, leur mise à sac et la razzia de trésors religieux et culturels, les exécutions sommaires de dizaines de milliers de Tibétains par l'armée chinoise depuis la soi-disant libération pacifique et poursuivies par les gardes rouges durant la révolution culturelle (1966 – 1976);
- Que si l'«Accord en 17 points» signé à Pékin sous la contrainte par les autorités tibétaines sanctionnait l'annexion du Tibet à la République Populaire, il garantissait également la pleine autonomie du Tibet et, en particulier, la pérennité de son système politique et le plein respect de la liberté religieuse;
- L'existence d'un gouvernement tibétain en exil dont le siège se trouve dans la ville indienne de Dharamsala;
- Les tentatives réitérées de relancer le dialogue avec les autorités de Pékin faites par le Dalaï Lama au travers notamment du «Plan en 5 points» présenté devant le Congrès américain en 1987 et de la «proposition de Strasbourg» présentée devant le Parlement européen en 1988;
- Qu'après quatre séries de contacts entre représentants chinois et émissaires du Dalaï-Lama, la Chine n'a fait aucune concession, et continue d'affirmer que « c'est seul le peuple chinois, y compris le peuple tibétain, non le Dalaï-Lama et sa clique, qui peut décider l'avenir et le destin du Tibet. C'est là une réalité politique objective du Tibet que personne ne peut dénier ni ébranler. La politique appliquée par le gouvernement central à l'égard du Dalaï-Lama est claire et inchangée ».
- Le transfert massif de colons chinois au Tibet qui a débuté au début des années 90, qui se poursuit aujourd'hui, et qui va s'intensifier une fois la voie de chemin de fer Golmud – Lhassa mise en service en 2007 ;

- Qu'aujourd'hui encore, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies n'a pas la possibilité de vérifier l'information donnée par la Chine concernant le 11ème Panchen Lama, Gedhun Choekyi Nyima ; aussi, le Comité recommande-t-il à la Chine d'autoriser un expert indépendant à rendre visite à cette personne et à confirmer qu'elle se porte bien, tout en respectant son droit et celui de ses parents au respect de leur vie privée.
- La résolution du Parlement européen du 6 juillet 2000 où le PE «invite les gouvernements des États membres à examiner sérieusement la possibilité de reconnaître le gouvernement tibétain en exil comme légitime représentant du peuple tibétain si, dans un délai de trois ans, les autorités de Pékin et le gouvernement tibétain en exil ne sont pas parvenus à un accord sur un nouveau statut pour le Tibet par le biais de négociations organisées sous l'égide du Secrétaire général des Nations unies»;

Demande

- Au Gouvernement et au Parlement de la République Française de contribuer activement à la conclusion d'un accord garantissant la pleine autonomie des Tibétains dans tous les secteurs de la vie politique, économique, sociale et culturelle, avec les seules exceptions de la politique de défense et de la politique étrangère;
- Au Gouvernement et au Parlement de la République Française de reconnaître le Gouvernement tibétain en exil comme représentant légitime du peuple tibétain et comme interlocuteur incontournable du gouvernement chinois en vue des futures négociations sur un nouveau statut du Tibet ;

Décide

d'exposer de façon permanente en un endroit choisi de la municipalité le drapeau du Tibet jusqu'à ce que les autorités de Pékin et le gouvernement tibétain en exil aient conclu un accord sur un statut de pleine autonomie pour le Tibet.

Engage

son Maire à transmettre la présente motion au Président de la République, au Premier Ministre, au ministre des affaires étrangères, au président du groupe d'études sur le problème du Tibet de l'Assemblée Nationale, au président du groupe d'information sénatorial sur le Tibet, au président du Parlement européen, au président de la Commission européenne, au Bureau du Tibet de Paris, ainsi qu'à l'Assemblée des députés du peuple tibétain siégeant à Dharamsala et au Dalaï-Lama (liste d'étiquettes ci-jointes) ; ainsi qu'une copie à l'association à l'origine de cette démarche.

ETIQUETTES ADRESSES POUR L'ENVOI DE LA MOTION

<p>Monsieur Nicolas Sarkozy Président de la République Palais de l'Élysée 55, rue du Faubourg St-Honoré 75008 Paris</p>	<p>Monsieur le Premier Ministre de la République Française Hôtel Matignon 57 rue de Varenne 75007 Paris</p>
<p>Monsieur le Président du groupe d'information sur le Tibet Sénat Palais du Luxembourg 73291 Paris cedex 06</p>	<p>Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères 37 Quai d'Orsay 75007 Paris</p>
<p>Monsieur le Président du groupe d'études sur le problème du Tibet Assemblée Nationale - Palais Bourbon 126, rue de l'Université 75007 Paris</p>	<p>Monsieur le Président du Parlement Européen Avenue du Président Robert Schuman 67000 STRASBOURG</p>
<p>Monsieur le Président de la Commission Européenne Commission Européenne Rue de la Loi 200 B-1049 - Bruxelles</p>	<p>Bureau du Tibet 84 boulevard Adolphe Pinard 75014 Paris</p>
<p>Central Tibetan Administration DHARAMSALA 176215, District Kangra, H.P. (INDE)</p>	<p>France-Tibet Pas-de-Calais Opération drapeau pour le Tibet 408, rue des Carliers 59940 LE DOULIEU</p>

Pour l'envoi au Président de la République : pas d'affranchissement (marquer FP à la place du timbre)

Pour le Central Tibetan Administration l'affranchissement est de 2,40 euro de 40 à 60 g et 3,20 euro de 60 à 100 g

Pour toutes les autres adresses : affranchissement au tarif en vigueur en Europe

LES MUNICIPALITÉS QUI ONT HISSÉ LE DRAPEAU TIBÉTAIN

Au 10 mars 2006, 437 municipalités (et communautés de communes) européennes exposent le drapeau tibétain de façon permanente jusqu'à l'obtention d'un statut de pleine autonomie pour le Tibet.

Les 222 municipalités françaises et les 3 communautés de communes qui exposent de façon permanente le drapeau tibétain :

Département	Ville	Cde postal	Maire
AIN	Chavannes-sur-Suran	01250	Monique Bertrand
	Peron	01630	Armand Christian
AISNE	Guivry	02300	Hervé François
	Soissons	02200	Claude Parisot
ALLIER	Montluçon	03106	Daniel Dugléry
	Villebret	03310	Jean Gravier
ALPES de Hte Provence	Colmars-les-Alpes	04370	Fernand Dyen
	Digne-les-Bains	04000	Serge Gloagen
	Estoublon	04270	
	Sisteron	04200	Daniel Spagnou
HAUTES ALPES	Communauté de communes du Laragnais	05	
	Abriès	05460	Joëlle Osana
	L'Argentière-la-Besse	05120	Joël Giraud
	Arvieux	05350	Pierre Blanc
	Briançon	05100	Alain Bayrou
	Chabottes	05260	J.-Yves Dusserre
	Château Ville-Vieille	05350	Jacky Pascal
	Gap	05000	Pierre Bernard-Reymond
	La Bâtie-Neuve	05230	Yves Hernandez
	La Grave	05320	Jean-Paul Durand
	La Motte-en-Champsaur	05500	Claire Bouchet
	Laragne-Montéglin	05300	Henriette Martinez
	La Roche-de-Rame	05310	Maurice Duc
	La Salle-des-Alpes	05240	Alain Fardella
	Montbrand	05140	Michel Truc
	Mont-Dauphin	05600	Gilbert Fiorletta
	Monétier-les-Bains	05220	Pierre Bouvier
	Montgenèvre	05100	Guy Hermitte
	Névache	05100	Jean-Louis Chevalier
Piegut	05130	Alain Michel	
Ristolas	05460	Christian Laurens	
Saint-Chaffrey	05330	Edith Faure-Vincent	
Saint-Crépin	05600	Bernard Esmieu	
St-Etienne-en-Dévoluy	05250	Jean Marie Bernard	
St-Léger-les-Mélèzes	05260	Robert Villard	
St-Jean-St-Nicolas	05260	Jean-Pierre Eyraud	
St-Michel-de-Chaillol	05260	Gérard Blanchard	
Sigoyer	05130	Alain Bonnardel	
Tallard	05130	Jean Michel Arnaud	
Orcières	05170	Patrick Ricou	
Puy-St-Vincent	05290	Marcel Chaud	
Val-des-Prés	05100	Thierry Bouchié	
Vallouise	05290	Jean-Luc Antoni	

Département	Ville	Cde postal	Maire	
	Vars	05560	Pierre Eymeoud	
ALPES MARITIMES	Lieuche	06260	Denise Leiboff	
	Puget-Théniers	06260	Robert Velay	
	Villeneuve-Loubet	06271	Lionel Luca	
ARDÈCHE	Arras-sur-Rhône	07370		
	Mauves	07300	Jean-Louis Cordolo	
	Sécheras	07610	Jean-Paul Guironnet	
	Tournon	07300	Jean Pontier	
ARIÈGE	Vion	07610	Maurice Quinkal	
	Arnave	09400	Alain Duran	
	Surba	09400	Firmin Hachager	
	Tarascon-Sur-Ariège	09400	Alain Sutra	
AUDE	Festes-et-Saint André	11300		
AVEYRON	Saint-Affrique	12400	Alain Fauconnier	
BOUCHES DU-RHÔNE	Auriol	13390	Danièle Garcia	
	Puy-Ste-Reparate	13610		
	Vitrolles	13743	Guy Obino	
CALVADOS	Dives-sur-Mer	14160	F. Giffard	
	Lion-Sur-Mer,	14780	Jean-Marc Gilles	
CHER	La Chapelle-Saint-Ursin	18570	Yvon Beuchon	
CORSE	Aléria	20270	Fraticelli	
	Linguizzetta	20230		
	L'île Rousse	20220	Jean-Joseph Allegrini-Simonetti	
	Santa-Lucia-di-Moriani	20230	Pasquin Poli	
	Santa-Maria-Poghju	20221	Jean-Claude Dominicii	
	Ville-di-Paraso	20279	Pierre-Baptiste Maestracci	
	CÔTE-D'OR	Beire-le-Chatel	21310	
		Blagny-sur-Vingeanne	21310	
		Bremur-et-Vaurois	21400	Nicole Charles
		Champagne-sur-Vingeanne	21310	
Collonges-les-Premières		21110		
Epoisses		21460		
Etevaux		21270		
Izeure		21110		
Ladoix-Serrigny		21550		
Lux		21120		
Malain	21410	Raymond Zabeth		
Marigny-le-Cahouet	21150			
Montmain	21250			
Morey-Saint-Denis	21220			
Reulle-Vergy	21220			
Saint-Prix-les-Arnay	21230			
Sennecey-les-Dijon	21800			

Département	Ville	Cde postal	Maire
CÔTES-D'AR-MOR	Saint-Brieuc	22000	Bruno Joncour
CREUSE	Sardent	23250	Jean-Pierre Decressin
DRÔME	Aucelon	26340	Georges Ribas
	Beauvallon	26800	Marie-Josée Faure
	Bren	26260	Jean Claude Coste
	Chabeuil	26120	Pascal Pertusa
	Chanos-Curson	26600	Mr Blache
	Clérieux	26260	Fabrice Larue
	Crépol	26350	Jean Claude Burget
	Eurre	26400	Jean Serret
	Hauterives	26390	G. Biancheri
	Larnage	26600	Max Osternaud
	La Roche-de-Glun	26600	Alain Merandat
	Luc-en-Diois	26310	Raymond Parent
	Mercurol	26600	Michel Brunet
	Romans	26100	Henri Bertholet
	St-Christophe-et-le-Laris	26350	Brigitte Louvarel
	St-Laurent-en-Royans	26190	Jacques Villard
	St-Marcel -les-Valence	26320	Dominique Quet
	St-Thomas-en-Royans	26190	Christian Follut
	Valence	26000	Patrick Labaune
GARD	Aiguèze	30760	Roland Vincent
	Bagnols-sur-Cèze	30200	René Cret
	Beaucaire	30300	Jean-Marie André
	Manduel	30129	Mme Sabatier
	Marguerittes	30320	William Portal
	St-Etienne-des-Sorts	30200	Serge Seu
	St-Paul-les-Fonts	30330	Marc Angeli
HTE-GARONNE	Saint-Jean	31240	Gérard Bapt
	Fonsorbes	31470	Pierre Duplantié
GERS	Lamothe-Goas	32500	Alain Scudellaro
GIRONDE	Bègles	33130	Noël Mamère
	Saint-Pierre-d'Aurillac	33490	Michel Hilaire
	Sauveterre-de-Guyenne	33540	Pierre Teulet
HÉRAULT	Corneilhan	34490	Michel Roget
	Palavas-Les-Flots	34250	Christian Jeanjean
	Viols-le-Fort	34380	Jean-Marie Chalier
ISÈRE	Beaurepaire	38270	Christian Nucci
	Cordéac	38710	Bruno Turc
	Lans-en-Vercors	38250	Guy Charron
	Saint-Jean-d'Hérans	38710	
	Vizille	38220	Alain Berhaut
LOT	Marlhes	42660	Jean Gilbert
	Planfoy	42660	Emmanuel Courbon
LOIRE ATLANTIQUE	Bouguenais	44340	Françoise Verchère
MANCHE	Bricquebec	50260	
MEURTHE-ET-MOSELLE	Saint-Niclos-de-Port	54210	Christophe Garland
	Belleville-sur-Meuze	55430	Yves Peltier
MORBIHAN	Le Bono	56400	B. Le Scoarnec
	Le Palais	56360	Yves Brien
	Ploemeur	56270	Loïc le Meur

Département	Ville	Cde postal	Maire
	Plougoumelen	56400	Jean-Claude Guiziou
	Plumelec	56420	Hervé Pellois
	Pluvigner	56330	Guigner le Henanff
	Saint-Avec	56890	Hervé Pellois
	Saint-Nolff	56250	Joël Labbe
	Sene	56860	Patrick Salic
NIÈVRE	La Charité S/Loire	58400	André Dupis
NORD	Communauté de Communes de Haute-Deûle	59	
	Bérelles	59740	Roland Pellicia
	Bersée	59235	Henri Caudrelier
	Bourbourg	59140	Francis Bassemon
	Carnin	59112	André Dimnet
	Dunkerque	59240	Michel Delebarre
	Grande-Synthe	59240	Damien Carême
	Leffrinckoucke	59495	Bernard Weisbecker
	Lys Lez Lannoy	59451	Daniel Chabasse
	Marchiennes	59870	Serge Gaillot
	Phalempin	59133	Thierry Lazaro
	Sin-le-Noble	59450	Christian Pezin
	Villers-en-Cauchies	59188	Freddy Defossez
OISE	Breteil-sur-Noye	60120	Francis Cotel
PAS-DE-CALAIS	Attin	62170	Jean-Paul Charlemagne
	Bernieulles	62170	Jean-Marie Mocq
	Béthune	62400	Bernard Seux
	Bonningues-les-Calais	62340	Claudette Bocquet
	Douvrin	62138	Vincent Pasquier
	Fouquières-Lez-Lens	62740	Michel Bouchez
	Lens	62307	Guy Delcourt
	Marles-Les-Mines	62340	Marcel Coffre
	Saint-Inglevert	62250	Francis Bouclet
	Sangatte	62231	André Segard
	Verquin	62131	Thierry Tassez
	Violaines	62138	Jean-Bernard Firmin
HTE-PYRÉNÉES	Arcisans-Avant	65400	André Pujo
	Ayzac-Ost	65400	Serge Cabar
	Gedre	65120	Prisse
	Jarret	65100	Ange Mur
	Luz-Saint-Sauveur	65120	Alain Lescoules
	Maubourquet	65700	Jean Guilhas
	Pierrerte-Nestlas	65260	Noël Pereira
	Sazos	65120	Daniel Gorderolle
	Odos	65310	Gérard Boube
BAS-RHIN	Albé	67220	Maurice Kubler
	Dieffenbach-au-Val	67220	Bernard Schmitt
	Mundolsheim	67450	Norbert Reinhardt
	Neuve-Eglise	67220	René Haag
	Saint-Maurice	67220	Jean Marc Riebel
	Scherwiller	67750	Emile Barthel
	Thanville	67220	Françis Adrian
	Urbeis	67220	Nicolas Humbert
	Villé	67220	André Frantz
HAUT-RHIN	Communauté de Communes du Val d'Argent	68160	Sainte-Croix aux Mines

Département	Ville	Cde postal	Maire
	Appenwihr	68280	André Deneuville
	Bergholtz	68500	Gilbert Fretz
	Ferrette	68480	Pierre Brand
	Ingersheim	68040	Gérard Cronenberger
	Kaysersberg	68240	Henri Stoll
	Ligsdorf	68480	Bernard Brugger
	Oberlarc	68480	Ernest Dietlin
	Rombach-le-Franc	68660	Jean-Luc Fréchard
	Winkel	68480	Joseph Fuetterer
<i>RHÔNE</i>	Sainte-Catherine	69440	Jean Vogel
	Saint-Genis-Laval	69230	Roland Crimier
	Vaulx-en-Velin	69120	Maurice Charrier
<i>HTE-SAÔNE</i>	Héricourt	70400	
	Pesmes	70140	Bernard Joly
<i>SAVOIE</i>	Cohennoz	73400	Christiane Detraz
<i>HTE-SAVOIE</i>	Annemasse	74100	Robert Borel
	Armoy	74200	Michel Hyacinthe
	Feigères	74160	Jean Berthet
	Les Houches	74310	Patrick Dôle
	Sciez	74140	Bernard Neplaz
	Servoz	74310	Marie-France Marcos
<i>SOMME</i>	Saint-Fuscien	80680	Richard Magnaud
	Vers-sur-Selle	80480	
<i>VAR</i>	La Garde	83957	Jean-Louis Masson
	La Roquebrussanne	83136	J.-P. Caporali

Département	Ville	Cde postal	Maire
	Neoules	83136	André Guiol
	Rocbaron	83136	Jean-Claude Félix
<i>VAUCLUSE</i>	L'Isle-sur-la-Sorgue	84800	
	Velleron	84740	Robert Rouch
<i>VENDÉE</i>	Olonne Sur Mer	85340	Jean-Yves Grelaud
<i>BELFORT</i>	Bavilliers	90800	
<i>ESSONNE</i>	Saint-Michel-sur-Orge	91240	Georges Fournier
<i>HTS-DE-SEINE</i>	Chaville	92370	Jean Levain
<i>SEINE-ST-DENIS</i>	Drancy	93700	Jean-Christophe Lagarde

REGIONS, MUNICIPALITÉS, ASSOCIATIONS ou PARTICULIERS qui ont choisi de s'impliquer pour la liberte du tibet en réalisant un acte fort ET VISIBLE POUR LE TIBET.

Département	Ville	Cde postal		Action	
<i>MEUSE</i>	Verdun	55430	Sept. 2005	Drapeau Tibétain permanent dans l'entrée du Centre Mondial de la Paix et des Droits de l'Homme.	Mr Demandre, Président de ce centre
<i>PAS-DE-CALAIS</i>	Calais	62100	Juin 1998	Réalisation du drapeau le plus grand du monde, un drapeau tibétain de 123 x 93m par l'Association Maison des Himalayas.	
<i>NORD</i>	Villeneuve-d'Ascq	59650	Mars 1998	Nomination d'une «Place du Tibet» par la municipalité.	
<i>PYRÉNÉES ORIENTALES</i>	Oloron	64400	Mars 2005	A la demande de APACT, inauguration d'une place «Tibet libre».	
<i>HAUTES PYRÉNÉES</i>	Tarbes	65013	10 mars 2006	le Conseil général des hautes Pyrénées, présidé par Monsieur François Fortassin, Sénateur a hissé le drapeau du Tibet.	
<i>SAONE ET LOIRE</i>	Dijon	21000	10 mars 2006	le Conseil Général de Côte d'Or expose le drapeau tibétain.	
	Région Ile-de-France Mairie de Paris		10 mars 2006	La région Ile-de-France et la Mairie de Paris ont hissé le drapeau tibétain pour la 1 ^{ère} fois.	
	Pic du Layens et Pic d'Orhy		10 mars 2006	Drapeau tibétain sur 2 pics de Pyrénées.	

Au 10 mars 2006, près de 1700 municipalités ont hissé le drapeau tibétain cette année en Europe aux alentours du 10 mars dont 474 de façon permanente.

Près de 500 municipalités en France dont 222 de façon permanente ont exposé le drapeau tibétain aux alentours du 10 mars 2006.

LA SIGNIFICATION DU DRAPEAU



Historique

Au VII^e siècle, durant le règne du roi tibétain Songtsen Gampo, le Tibet était un des plus puissants empires en Asie Centrale. A cette époque, le Tibet disposait d'une armée de 2.860.000 soldats. Chaque régiment de l'armée avait son propre drapeau. Le drapeau du régiment Ya-ru To avait deux lions des neiges se faisant face, celui du Ya-ru Ma avait un lion des neiges debout, dressé vers le ciel, et celui du U-ru To avait une flamme blanche sur un arrière-fonds rouge.

Cette tradition a seulement pris fin lorsque le treizième Dalaï-Lama a dessiné un nouveau drapeau et promulgué son adoption par tous les établissements militaires.

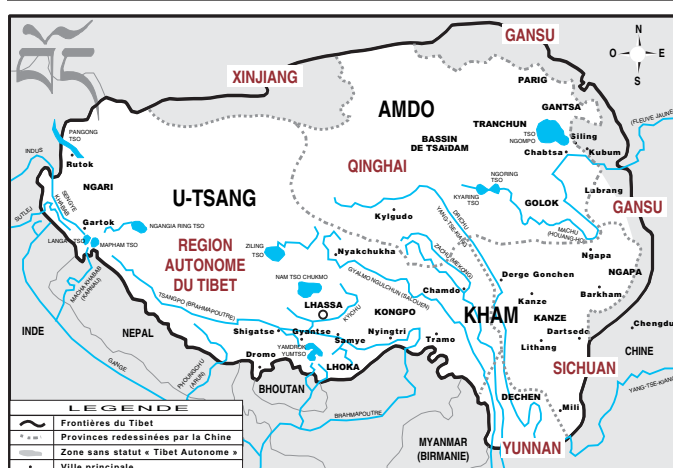
Ce dessin est celui de l'actuel drapeau national du Tibet.

Symbolisme

1. Le triangle blanc au centre représente la montagne enneigée et symbolise le Tibet connu sous le nom de Pays de Neige.
2. Les six rayons rouges symbolisent les six tribus originelles du Tibet : Sé, Mar, Dong, Tang, Drou et Ré.
3. L'alternance de la couleur rouge des six peuplades et de la couleur bleue du ciel signifie la juste conduite éthique nécessaire à la sauvegarde du gouvernement de l'union spirituelle et du temporel.
4. Les raies de lumière émanant du soleil levant sur le pic de la montagne enneigée expriment le rayonnement de la liberté, du bonheur spirituel et séculaire et de la prospérité pour le peuple tibétain.
5. La posture vaillante des deux lions des neiges symbolise la victoire complète de toute action entreprise par le gouvernement de l'union du spirituel et du temporel.
6. Les trois joyaux flamboyants tenus haut par les deux lions symbolisent la révérence du peuple tibétain envers les trois sources de refuge spirituel, soit le Bouddha, le Dharma (l'enseignement) et la Sangha (pratiquants).
7. Le motif circulaire à deux couleurs, tenu par les lions, symbolise l'adhésion volontaire aux dix vertus divines et aux seize codes de la morale humaine.
9. Le contour jaune symbolise l'épanouissement perpétuel du Bouddhisme dans toutes les directions.

Adapté d'après *The Tibetan National Flag*, publié par La Bibliothèque des Archives et Ouvrages Tibétains, Dharamsala, Inde.

LA SITUATION GÉOPOLITIQUE DU TIBET



Un pays escamoté

Dans la plupart des atlas aujourd'hui, il est de plus en plus difficile de trouver le nom «Tibet»: il est remplacé par «Xizang» ou «Région Autonome du Tibet». Une recherche plus minutieuse indiquera que d'anciens lieux tibétains tels que Shigatse ont été changés en Xigatse, qui sonne plus chinois. Ceci n'est pas accidentel. La Chine communiste a un «Comité Géographique des Noms de Lieux» dont le travail consiste à inventer des noms chinois pour remplacer ceux du Tibet ou du Turkestan Oriental ; cela fait partie d'une tentative délibérée de présenter le Tibet comme une région chinoise à part entière. Malheureusement, les principaux éditeurs occidentaux et les institutions géographiques prennent part à cette supercherie en éditant des cartes sinisées du Tibet.

Des provinces éclatées

L'Amdo au nord, le Kham à l'est et l'U-Tsang au sud étaient les trois régions du Tibet historique.

- L'Amdo a été morcelée entre la province du Qinghai et une partie de la province du Gansu ;
- Le Kham fait aujourd'hui partie des provinces chinoises du Sichuan, de Gansu et du Yunnan ;
- L'U-Tsang avec l'ouest de la province du Kham, forme de nos jours ce que la Chine dénomme «La Région Autonome du Tibet».

La «Région Autonome du Tibet» (RAT), version chinoise artificiellement réduite du Tibet, comprend moins de la moitié du Tibet historique. Elle fut créée par la Chine en 1965 pour des raisons «administratives».

Attention, lorsque l'administration et les publications chinoises utilisent le terme «Tibet», elles font référence uniquement à la «RAT». Pour les Tibétains, le véritable Tibet reste le Tibet historique.

Colonisation

La population actuelle du Tibet est de 6 millions de Tibétains et d'environ 7.5 millions de Chinois. Attention, ces chiffres sont très différents de ceux avancés par le gouvernement chinois, qui tend à minimiser le nombre de colons et fait uniquement référence à la «RAT». L'objectif de la Chine, est maintenant de noyer le Tibet sous une mer de colons, en faisant venir, d'après certaines sources, 10 à 15 millions de colons supplémentaires d'ici 2020. La construction pharaonique du chemin de fer Chine-Tibet, en plus du pillage des ressources naturelles du Tibet, n'a d'autre but que l'anéantissement irréversible d'un peuple et d'une culture millénaire.

UN TÉMOIGNAGE

Ce témoignage dont nous publions quelques extraits a été écrit par un français dont nous taïrons le nom, qui a passé 2 ans et demi au Tibet.

Source : article paru dans Rangwang Dronme (publication de Tibet Libre) - Juillet 2001

La terre des tricoteuses

Je me suis rendu à plusieurs reprises au Tibet ces dernières années, ainsi qu'à Dharamsala au nord de l'Inde, siège du gouvernement tibétain en exil, où j'ai rencontré des réfugiés tibétains. Lors de ces voyages, j'ai pu réaliser combien le peuple tibétain, depuis 50 ans, souffre de l'occupation chinoise.

«Lha» veut dire Dieu, «Sa» veut dire terre ou lieu. Aujourd'hui, la capitale du Tibet, Lhasa, ancienne «cité interdite», la «terre des Dieux» est devenue la terre des prostituées, le plus grand bordel du monde par rapport à la population. Je reviens de Bangkok où il y a des rues sans prostituées, ce qui n'est pas le cas à Lhasa...

La Chine a signé la convention de l'ONU sur les droits culturels. A mon sens, une maison close n'est pas un centre culturel. Les prostituées chinoises sont «subventionnées» par le gouvernement chinois pour venir au Tibet (transport gratuit ou peu onéreux). En Asie, qui dit prostituées dit HIV, les premiers cas de séropositivité ont été détectés en 1997. Le HIV est au Tibet, les Tibétains n'utilisent pratiquement pas de préservatifs, car le fléau du Sida n'est pas connu sur le toit du monde, l'information n'est pas passée.

Lhasa a été transformée en un grand Karaoké chinois, avec des vidéos chaudes ! Tout au long du Lingkor, le chemin sacré qui entourait Lhasa, des bordels sont apparus. Les «Molas», les grand-mères, longent les bordels tôt le matin quand les prostituées dorment. Elles les longent aussi dans la journée quand les prostituées tricotent en attendant le client. Sans comprendre, ces vieilles femmes déambulent devant 8 kilomètres de bordels et se prosternent face au Potala, l'ancien palais du Dalaï-Lama, aujourd'hui transformé en musée. La moitié des prostituées chinoises tricotent. Il y a 10 % de prostituées tibétaines.

Le clergé, les monastères, et les temples

Les Lamas ne peuvent plus réellement donner d'enseignements traditionnels du fait d'une rééducation politique qui s'est intensifiée dans les monastères depuis 3 ans. Partout où il y a un monastère, il y a un chargé des «affaires religieuses». La plupart des monastères tibétains sont infiltrés par des moines espions chargés de dénoncer les vrais moines. Dans ces conditions, la vie monacale et la spécificité du bouddhisme tibétain a perdu son sens. Tout est contrôlé par les chinois qui considèrent les monastères comme des «unités de travail»... C'est pourquoi les autorités chinoises ont par exemple organisé une course de fond pour les moines du Potala, en les obligeant à courir depuis le pied de la colline jusqu'au sommet du palais... Les principaux monastères sont donc surmontés d'un drapeau rouge qui marque, menace, intimide et rabaisse les moines et les nonnes. On entre dans ces lieux sacrés en passant près d'une plaque dorée qui explique que l'on pénètre dans telle ou telle unité de travail. Les moines doivent donc planter des arbres comme tout le monde, faire de l'exercice, payer des taxes, et surtout obéir au parti.

Le parti communiste chinois, bien qu'athée par principe, a emprisonné Nyima, le vrai Panchen Lama, un enfant de 6 ans (et plus jeune prisonnier politique du monde), pour nommer à sa place un enfant tibétain qu'il contrôle...

Ils nous ont volé notre silence (cf. le film Kundun)

La propagande et la musique chinoise braillent chaque matin les slogans du parti à travers les haut-parleurs proches des monastères. Quel réveil pour la cité des Dieux ! Même dans les villages les plus reculés les haut-parleurs braillent. Silence, on rééduque !... Ou plutôt, on hurle encore plus fort que les cris de douleur des nonnes torturées à quelques centaines de mètres.

Violation des droits de l'Homme

A Lhasa, on prononce les sentences en public. Gyrophares allumés, sirènes hurlantes, les voitures de police suivent le cortège de camions qui transportent les prisonniers exhibés à la foule... Dans chaque camion, les militaires armés font une démonstration de force, en fixant les passants de chaque côté de la rue. Au-dessus de la cabine du chauffeur, une mitrailleuse est pointée sur la foule. Ils effectuent le tour de la ville. Puis ils s'arrêtent au centre ville et procèdent au «jugement» dans la rue au milieu de la foule.

Les exécutions sont également publiques. Elles ont lieu à la sortie de Lhasa dans un enclos, deux virages avant un Bouddha sculpté dans la pierre sur la route de l'aéroport dans le flanc de la colline. L'été, les touristes s'arrêtent et prennent en photo le Bouddha sans se douter de ce qui se passe parfois à 500 m de là.

Les Chinois déclarent que l'accès aux soins est gratuit, alors qu'il faut un minimum de 750F (caution) à Lhasa pour être admis à l'Hôpital. La majorité des Tibétains ne disposent pas de cette somme et ne peuvent donc pas accéder à l'hôpital.

La peur quotidienne

Au Tibet, certains parents n'osent plus parler devant leurs enfants de sujets sensibles de peur qu'ils les dénoncent. Tout le monde se méfie de tout le monde, car il y a des espions partout et la délation est une pratique quotidienne.

Les villes sont quadrillées par l'armée. Il y a des caméras de surveillance sur les toits et même à l'intérieur des pièces du Potala, avec des micros, qui surveillent la déambulation des touristes.

Un véritable génocide

Au Tibet, il y a encore des campagnes de stérilisation destinées aux Tibétaines. Bien entendu, toutes les méthodes contraceptives féminines sont vivement encouragées. Les femmes ont le droit d'avoir trois enfants dans les campagnes, deux à Lhasa et une si elles travaillent pour le gouvernement. Ces dernières doivent donner le bon exemple. Si elles dérogent à la règle de limitation des naissances, elles doivent payer une amende de 400 F. Les enfants en sus ne sont pas enregistrés et ne peuvent obtenir aucun poste officiel.

Il n'y a aucune éthique médicale au Tibet. Si un Tibétain n'a pas d'argent et qu'il tombe malade...

Il y a 4 hôpitaux au Tibet :

- Le City Hospital : Caution de FF 750 pour les hospitalisations.
- Le Régional Hospital : Caution FF 1500.
- L'Hôpital des maladies infectieuses : Caution FF 2250.
- L'Hôpital de médecine tibétaine : je ne connais pas le prix.

Pas de caution = pas d'hospitalisation = mort parfois. J'en ai vu mourir plusieurs.

Les Tibétains le savent et ne se déplacent même plus. Ils savent qu'ils seront refoulés. La mortalité infantile comme maternelle est importante. Encore beaucoup de femmes à la campagne accouchent sur la paille, seules, près des animaux sans accoucheuses traditionnelles à leur côté.

Si je vous raconte tout cela, c'est parce qu'avant ce n'était pas mieux ou même pire au niveau santé, mais qu'aujourd'hui des délégations étrangères visitent le Tibet et on leur vante le système de santé chinois mis en place pour aider les «incultes, pauvres, soumis, sauvages tibétains». C'est ainsi que beaucoup de Chinois voient les Tibétains.

Chaque mois d'hiver, lorsque les gardes-frontières relâchent leur surveillance parce que les conditions climatiques deviennent extrêmement rudes, par centaines, des Tibétains tentent de fuir leur propre pays vers le Népal et l'Inde. Au moment où j'ai voulu quitter le Tibet, une tempête de neige s'est déclenchée sur la région. Je suis resté bloqué dans un village. Un mois plus tard, j'apprenais que dans cette tempête, à quelques kilomètres de là où j'étais coincé, six Tibétains âgés de 3 à 16 ans avaient péri, morts de froid à 5600m d'altitude sur un col situé à la frontière tibéto-népalaise. Leurs parents savaient qu'ils avaient peu de chance de les retrouver lorsqu'ils auraient rejoint le Népal ou l'Inde. Ils ne les retrouveront jamais. Ils espéraient que leurs enfants recevraient une éducation tibétaine derrière l'Himalaya. En vain... Certains survivants de cette tragédie ont été amputés.

Et un génocide culturel...

Les Chinois disent qu'ils représentent 10 % de la population du Tibet. En fait, au rythme auquel arrivent les colons chinois, ils représentent déjà plus de 60 % de la population sur l'ensemble du territoire tibétain et même 80 % dans certaines régions de l'est du Tibet...

Les écoliers tibétains sont obligés d'écrire des rédactions contre le Dalaï-Lama et d'apprendre le chinois comme première langue en primaire, puis uniquement celle-ci dans le secondaire. S'ils n'ont pas une carte d'identité de Lhasa, ils ne peuvent pas s'inscrire dans les établissements scolaires. A moins de payer. Avec de l'argent, on peut tout obtenir.

Les jeunes écoliers dessinent d'un trait averti la calligraphie chinoise, le soir à la maison. Ils savent que de leur connaissance de la langue de Mao et de leur application à reproduire les milliers de signes chinois dépend leur avenir dans le Tibet chinois. Des centaines de jeunes Tibétains sont ainsi envoyés, chaque année, se former en Chine pendant des années à la médecine, la littérature, les langues pour touristes. Ils reviennent avec un œil et une oreille sinisés. Ils ne peuvent plus écrire le tibétain, s'expriment mieux en chinois. Qu'est ce qui représente le plus une culture que sa langue ?

L'université est contrôlée. La télé est contrôlée. Les belles nomades de l'Amdo ont forcées de chanter en chinois. On mélange, on divise, on sème le trouble, on abrute, on sinise. Les moines prisonniers doivent chanter l'hymne chinois chaque semaine pendant la montée du drapeau rouge. S'ils se révoltent, on les tue. Les touristes ne voient rien. Lorsqu'un drapeau tibétain est montré en public, l'auteur de cet acte écoperait d'au moins 12 ans de prison. Aujourd'hui, si un Tibétain ne parle pas le chinois à Lhasa, il peut difficilement trouver du travail. Par ailleurs, 50 % des jeunes sont au chômage. Heureusement, les Chinois ont tout prévu pour les occuper : discothèques, cigarettes peu chères, alcool subventionné.

En 2001, tout le vieux village de Lhasa aura disparu. Les Chinois rasent une grande partie de la cité traditionnelle et remplacent les vieilles maisons tibétaines par d'horribles immeubles avec sanitaires et points d'eau sans réel progrès sur le plan de l'hygiène pour la population. La spéculation immobilière fait rage, les Tibétains sont expropriés de leurs maisons, laissant la place à de nouvelles maisons où seront entassés des colons chinois ou des Tibétains nantis.

Tous les noms de rue de Lhasa ont été sinisés : il y avait une route qui s'appelait route de la joie (happy road) elle s'appelle aujourd'hui route de Pékin.

70 guides touristiques tibétains ont été expulsés de leur agence de tourisme du jour au lendemain. A la place, les Chinois mettent des guides chinois.

Le Tibet meurt dans l'indifférence des nations. Depuis 1995, la situation s'est aggravée. On est revenu dans ce pays à une atmosphère similaire à celle de la «révolution culturelle».